

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 5 septembre 2022

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td>23</td><td>23</td><td>21</td></tr></tbody></table> <p>Date de la convocation : 17 août 2022</p> <p>Date d'affichage : 18 août 2022</p> <p>Vote : Pour : 21</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21	<p>L'an deux mille vingt-deux le Cinq du Mois de Septembre</p> <p>A 20 heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Véronique BOREL, Danielle ROLLAND, Magali CRAUSER, Eric TUPHE, Laurent SAIGNIE, Françoise ALRIQ, Dimitri OCTAVIE, Robert PISSAVY, Béatrice CHEVALLET, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Alain BARRES, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME.</p> <p>Présents par procuration : Pierre JUILLARD donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Christian GRAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Roland VIDAL donne pouvoir à Jean BOUCHER, Annie COUDERC donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS.</p> <p>Absent : Aurélien TISSIER, Béatrice THOMAS.</p> <p>Secrétaire de Séance : Flore COUTURE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	21					

OBJET : Rénovation et embellissement du cœur de ville – tranche 3 Place de l'Hôtel de Ville

Opération façades cœur de ville – tranche 2

Demande de subvention au titre du dispositif VILLAGE REMARQUABLE 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de rénovation de la Place de l'Hôtel de Ville dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement pour conserver et progresser dans le label PETITE CITE DE CARACTERE.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/09/2022 015-200071702-20220905-DE_2022_088-DE

Les travaux prévus sont les suivants :

- EMBELLISSEMENT ET AMENAGEMENT : de la voirie avec de la pierre locale pour les trottoirs en dallage, la réfection des terrasses des commerçants et la restructuration de la place centrale (actuellement parking sans esthétique).
- MISE EN ACCESSIBILITE : avec de larges trottoirs pour les personnes à mobilité réduite, en donnant la priorité aux piétons et en installant une rampe d'accès pour les services de la Mairie.
- VERDISSEMENT DU CŒUR DE VILLE : avec la plantation d'arbres et de parterres fleuris dans la dynamique de l'obtention du label Villes et Villages Fleuris (2ème fleur candidature 2022).

Avec ce projet la Mairie de Murat achèvera sa rénovation du centre-ville de la Collégiale Notre Dame des Oliviers à l'Hôtel de Ville pour permettre l'embellissement des espaces publics et l'attractivité du bourg historique pour y accueillir de nouveaux touristes, habitants, commerçants et artisans.

Monsieur le Maire indique le plan de financement de l'opération :

RENOVATION ET EMBELLISSEMENT PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE					
POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
Généralités & terrassements	28 180,00 €		VILLAGE REMARQUABLE	42%	164 700,00 €
Chaussée & voirie	315 760,00 €		FOND CANTAL SOLIDAIRE	4%	14 064,00 €
Espaces verts	8 020,00 €		DETR 2023	22%	86 957,20 €
Frais d'études	43 300,00 €		AUTOFINANCEMENT	33%	129 538,80 €
TOTAL HT	395 260,00 €		TOTAL	100%	395 260,00 €
TOTAL TTC	474 312,00 €				

De plus Monsieur le Maire indique que la deuxième tranche de l'opération façade du cœur de ville a réuni 13 dossiers de particuliers demandeurs. Le montant total des travaux éligibles est de 180 688.38 € HT.

Considérant le règlement de l'opération façade approuvé par délibération en date du 04 mai 2022 Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération :

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT HT
Subvention Ville de Murat	20% du coût total des travaux avec plafond de 5 000 € par façades	35 205.87 €
Subvention Région Auvergne Rhône-Alpes dispositif Village Remarquable	20% du coût total des travaux avec plafond de 5 000 € par façades	35 205.87 €
Autofinancements particuliers	60%	110 276.64 €
TOTAL OPERATION FACADES CŒUR DE VILLE (2)		180 688.38 €

Enfin Monsieur le Maire rappelle que pour le versement de la subvention aux particuliers, ces derniers devront déposer leur demande avant le 31 décembre 2025 avec la preuve de l'autorisation d'urbanisme pour les travaux.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/09/2022 015-200071702-20220905-DE_2022_088-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **SOLLICITE** une subvention de 164 700.00 € auprès Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes au titre du dispositif VILLAGE REMARQUABLE pour l'année 2022 pour le projet de RENOVATION ET EMBELLISSEMENT DU CŒUR DE VILLE – TRANCHE 3 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
- **SOLLICITE** une subvention de 35 205.87.00 € auprès Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes au titre du dispositif VILLAGE REMARQUABLE pour l'année 2022 à destination des propriétaires privés participant à l'OPERATION FACADE – CŒUR DE VILLE TRANCHE 2
- **DIT** que les travaux n'ont commencé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,
Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/09/2022 015-200071702-20220905-DE_2022_088-DE

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/09/2022 015-200071702-20220905-DE_2022_088-DE